



CH-3003 Berne, SG DETEC

Destinataires selon liste

Berne, le 18 mars 2008

Révision totale de la loi sur la poste et de la loi sur l'organisation de la Poste: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Par décision du 27 février 2008, le Conseil fédéral a pris connaissance des projets de nouvelles lois sur la poste et sur l'organisation de la Poste et a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication d'ouvrir la procédure de consultation, qui durera jusqu'au **16 juin 2008**.

Dans la même décision, il a par ailleurs annoncé son intention d'abaisser, par une modification d'ordonnance, la limite du monopole pour les envois de correspondance de 100 à 50 grammes au 1er avril 2009.

Voici les points essentiels des projets de loi:

Loi sur la poste

- Suppression du monopole pour les lettres et, de ce fait, ouverture complète du marché au 1er avril 2012
- Définition du service universel pour les services postaux et les prestations du trafic de paiements
- Garantie et financement du service universel
- Ouverture du marché et surveillance sur le marché postal

Loi sur l'organisation de la Poste

- Transformation de la Poste, qui est actuellement un établissement de droit public, en une société anonyme



- Pour le secteur des services financiers, subordination de la Poste à la surveillance des marchés financiers
- Subordination des rapports de service au code des obligations assortie de l'obligation pour la Poste de négocier une convention collective de travail.

Vous recevez ci-joints les documents mentionnés en annexe ainsi qu'un questionnaire. Afin de faciliter l'analyse des résultats de la consultation, nous vous prions de bien vouloir répondre à ces questions. Il va de soi que vous pouvez encore faire d'autres suggestions et commentaires.

L'intégralité des documents est également disponible en ligne à l'adresse suivante:

www.admin.uvek.ch/Vernehmlassungen.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme K. Nussbaumer (tél.: 031 324 03 08) ou M. R. Wittwer (tél.: 031 322 55 26).

En vous remerciant de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes selon liste